

# **PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ET ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE**

## **I – Protection et information des consommateurs**

En 2011, la direction départementale de la protection des populations (DDPP) du Val d'Oise a réalisé **3 750** interventions (contrôles, inspections) dans les entreprises (**4 490** en 2010).

**Le domaine d'intervention prioritaire du service a porté sur la vérification du respect des règles garantissant la protection et l'information des consommateurs notamment dans le secteur de la distribution (grandes et moyennes surfaces).** Cette orientation s'explique par la forte densité commerciale du Val-d'Oise.

**2 530** contrôles ont porté sur les produits alimentaires et non-alimentaires, les pratiques commerciales et l'information des consommateurs. 28 opérations de contrôle des marchés forains ont également été réalisées.

Concernant le contrôle des produits non-alimentaires, 13 alertes ont été traitées (19 en 2010), conduisant à des mesures de retrait ou de rappel de produits non-conformes aux normes de sécurité (peluches, radiateurs soufflants, motocycles...).

Le nombre de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) et d'alertes traitées (produits alimentaires ou non-alimentaires dangereux) a été de 37 (49 en 2010).

**Un deuxième champ de contrôle a concerné les prestations de services**, ciblant les règles sectorielles, l'affichage des tarifs, les qualifications, les notes et devis remis aux consommateurs et les pratiques commerciales réglementées.

**Le troisième champ de contrôles a porté sur les contrôles à la production et à l'importation de produits** par la surveillance de la mise sur le marché des produits à risque : substances dangereuses, cosmétiques, jouets, produits alimentaires...

Toutes missions confondues, le taux d'anomalie est stable par rapport à 2010 autour de 22 %, mais les suites judiciaires ont diminué (115 procès-verbaux contre 142 en 2010), avec un bon volume de transactions (61). A contrario, le taux de suites administratives est en progression (autour de 10 %). Les anomalies relèvent surtout de l'hygiène alimentaire, le plus souvent abordé en injonction de conformité, le pénal étant réservé aux manquements les plus graves ou répétés.

Les manquements à la réglementation le plus souvent constatés ont porté sur l'information du consommateur (publicité des prix dans les services et le commerce de détail, étiquetage et labels, ventes par lots...), l'hygiène alimentaire (règles de température, hygiène des denrées et des établissements), les règles de loyauté (tromperies, publicités trompeuses, valorisations abusives de produits, démarchage à domicile irrégulier...).

Les délais de réponse aux demandes d'information ou réclamations sont au même niveau qu'en 2010 (98 % des demandes traitées en moins de 10 jours). Pour les plaintes mises en enquête, la DDPP a traité 85 % des réponses dans les 2 mois (87 % en 2010).

## **II- Sécurité sanitaire**

### **1) Sécurité sanitaire des aliments**

La surveillance de la restauration collective (176 inspections contre 144 en 2010) et de la restauration rapide (195 inspections contre 131 en 2010) a été une orientation forte inscrite dans le plan des actions prioritaires de l'Etat à 3 ans (2010-2013).

**En matière de qualité et de sécurité des aliments, la DDPP du Val-d'Oise a procédé à 1 100 inspections ou contrôles de la filière agroalimentaire** (495 en 2010), de l'amont jusqu'au consommateur final, sur la base des classes de risques et de la couverture de terrain. Ces inspections ont conduit à 87 mises en demeure (68 en 2010) et 6 fermetures (16 en 2010).

Parmi ces 1 100 interventions, **750 ont concerné la restauration commerciale et le commerce alimentaire** (sandwicheries, pâtisseries, charcutiers, traiteurs, bouchers...), qui ont conduit à 6 fermetures partielles ou totales (16 en 2010) et 1,4 tonne de saisies ou retraits (2,8 en 2010).

Concernant l'hygiène alimentaire, notamment en restauration commerciale et en distribution alimentaire, la sensibilisation des professionnels à la gestion du froid sera renouvelée en 2012, étant donné un taux d'anomalie toujours élevé. Les manquements relevés concernaient le plus souvent le défaut de surveillance des températures, le nettoyage insuffisant des meubles et chambres froides, le dépassement de la limite de chargement, le temps d'attente à température ambiante des produits. Ces anomalies ont été davantage relevées dans les petites structures et les marchés que dans les grandes et moyennes surfaces (GMS).

Sur les marchés, la vigilance s'impose toujours en ce qui concerne la mise en vente de produits à température non réglementaire.

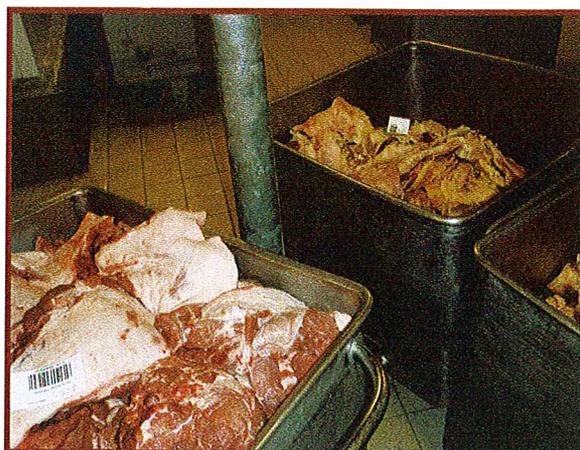
La surveillance de la restauration (traditionnelle et surtout rapide) s'impose particulièrement, compte tenu d'un taux d'anomalies supérieur à la moyenne.

### **2) Santé animale**

Dans les domaines de la santé et protection animales, **la DDPP du Val-d'Oise a procédé à 120 inspections (118 en 2010) qui ont conduit à 16 mises en demeure et 4 procès-verbaux d'infraction (même niveau qu'en 2010).**

Ces inspections ont concerné les élevages d'animaux de rente, les établissements détenant des carnivores domestiques ou des équidés ainsi que les établissements détenant ou présentant de la faune sauvage captive.

L'accompagnement et le contrôle des marchés en vif lors de l'Aid (5 marchés d'animaux en vif ont été autorisés et contrôlés) ont conduit à de nombreuses vérifications de l'identification, des conditions de transport ou d'hébergement et de l'abattoir de destination des ovins. Cette surveillance a permis de garantir une offre locale de 6 200 moutons (avec les 2 abattoirs valdoisiens et les 5 marchés autorisés).



### 3) Santé publique

**Dans le cadre de ses missions, la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (DT ARS) réalise le contrôle sanitaire des eaux :** eaux potables, eaux conditionnées, eaux thermales, eaux de piscine (piscines collectives ouvertes au public) et eaux de baignade (baignade de la base de loisirs de Cergy-Pontoise). Au titre du contrôle sanitaire, 4 597 contrôles de la qualité d'eau ont été réalisés en 2011 (4 584 en 2010) : 193 contrôles ont mis en évidence une ou plusieurs non-conformités de la qualité de l'eau. Pour ces situations de non-conformités, la DT ARS établit des mesures de gestion (diffusion de recommandations sanitaires et/ou injonctions aux exploitants concernés selon le niveau de non-conformité). Les résultats des contrôles réalisés (eau potable et eau de baignade) sont accessibles sur des sites internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) (pour l'eau potable) et <http://baignades.sante.gouv.fr> (pour les eaux de baignade). En outre, la DT ARS élabore chaque année une fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée pour chaque zone de distribution d'eau du département (225 fiches d'information réalisées en 2011). Chaque abonné au service d'eau reçoit cette fiche avec sa facture d'eau.

**Afin de vérifier le respect des dispositions réglementaires en matière de sécurité sanitaire, la DT ARS procède à des inspections et contrôles de logements ou d'établissements.** Ainsi, la DT ARS a mené, en 2011, 439 contrôles ou inspections (contre 383 en 2010) se répartissant principalement de la manière suivante : habitat insalubre (340), plomb/saturnisme (44), piscines (7), déchets d'activités de soins à risque infectieux (7), installations de production d'eau potable (7), légionelles (5), bruit (5), activités de thanatopraxie (2) et installation de conditionnement d'eau (1).

**La DT ARS est également chargée de l'instruction de procédures administratives relevant du code de la santé publique.** En 2011, 132 arrêtés ont été signés par le Préfet (94 en 2010). Ces arrêtés préfectoraux portent sur l'habitat insalubre (66), la mainlevée d'arrêté d'insalubrité (43), des situations d'urgence sanitaire (13), des dérogations aux limites réglementaires de qualité de l'eau potable (4), des autorisations de traitement des eaux potables (3), des autorisations de captages d'eau potable et de leur périmètres de protection (2) et sur des autorisations de conditionnement d'eau (1). Les mains levées d'insalubrité sont d'ailleurs un bon indicateur de l'efficacité des actions engagées.

**La DT ARS assure aussi la coordination de la lutte contre l'habitat insalubre dans le département du Val-d'Oise.** Outre la réalisation de contrôles et d'instruction de dossiers d'insalubrité, elle anime le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne qui réunit les principaux partenaires engagés dans cette lutte dans le département.

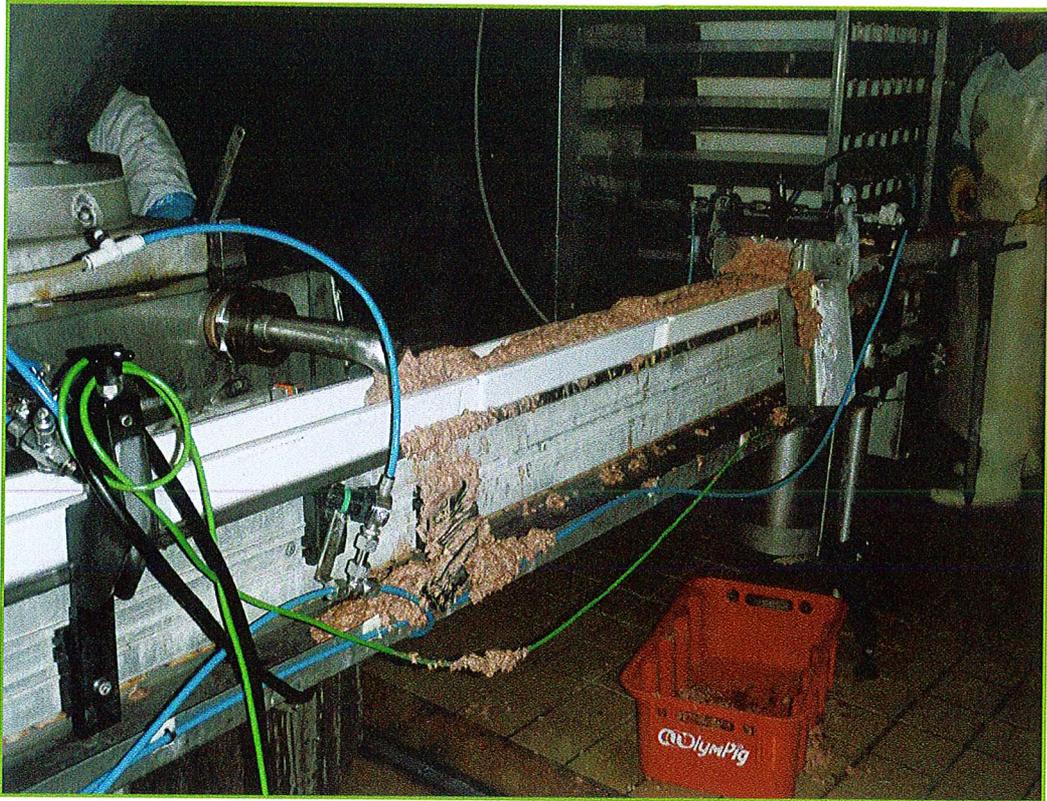
**La DDT 95 met en oeuvre les travaux d'office dans les logements insalubres dont le propriétaire n'a pas réalisé lui-même les travaux de sortie d'insalubrité.** Les sommes ainsi engagées sont ensuite recouvrées auprès du propriétaire défaillant. En 2011, 14 immeubles ont été concernés pour un montant de travaux de 231 000 €.

### 4) Gestion des risques sanitaires

La DT ARS, par sa cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires, intervient sur des domaines complémentaires concourant à la gestion des risques sanitaires.

La prévention est assurée pour les risques suivants :

- En cas de survenue de pathologie à des expositions environnementales à risque : conduite d'investigations afin de rechercher la source environnementale et établir les recommandations nécessaires afin de la supprimer. En 2011, 43 investigations ont été suivies (89 en 2010) : intoxication au monoxyde de carbone (21), légionellose (20) et saturnisme infantile (2) ;



- Expertise sanitaire sur des projets d'aménagement, de création d'établissements ou d'installations industrielles, de présence de sols pollués ou lors de la vente ou location de logements anciens. A ce titre, 129 avis sanitaires ont été rendus en 2011 (136 en 2010) ;
- Conduite d'actions d'information auprès des professionnels ou des collectivités. En 2011, 7 sessions d'information portant sur l'habitat indigne ont été réalisées (5 en 2010).

**La veille et l'alerte** consistent à traiter des signalements et à gérer des problèmes sanitaires liés aux maladies infectieuses transmissibles, y compris les infections liées aux soins (maladies nosocomiales).

Au cours de l'année 2011, 291 signalements ont fait l'objet d'un suivi et/ou d'une enquête, en augmentation par rapport à l'année précédente au cours de laquelle 226 signalements avaient été relevés. Une augmentation significative de certaines pathologies a été observée en 2011 : rougeoles (156 cas en 2011 pour 69 en 2010 et 24 en 2009) et toxi-infections alimentaires collectives (TIAC). A l'inverse, d'autres pathologies (légionellose, tuberculose) sont en diminution depuis 2009.

**La conception et la mise en place des plans de secours**, d'une part, prennent en compte les menaces sanitaires de grande envergure d'origine environnementale ou infectieuse et, d'autre part, mettent en place les procédures permettant d'y faire face. Ainsi, la DT ARS participe à la mise à jour du plan départemental de gestion d'une canicule.